

COMMUNE DE NOYELLES SOUS BELLONNE

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 20 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 20 octobre le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de M. Patrick DOYEN, Maire, en suite de la convocation du 14 octobre 2025, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

PRESENTS :

Mesdames, Messieurs :

Patrick DOYEN, Patrice HERMANT, Maryline BELLET, Rodrigue LEFRERE, Sébastien WILLAUME, Marie-Jeanne SLIMANI, Amandine LARDET, Muriel PLATH, Philippe GERARD, Christophe CARPENTIER, Frédéric REMY,

Arrivée de M. Casimir SZYMCZAK, conseiller municipal, à 19h15.

ABSENTS :

Monsieur Loïc SIMON, absent excusé

Madame Franciane ALLAIRE, qui donne procuration à Madame Maryline BELLET,

Madame Christiane GADENNE, qui donne procuration à Monsieur Patrick DOYEN

SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Patrice HERMANT a été élu secrétaire de séance.

Approbation du Procès-Verbal de la réunion du 23 juin 2025.

DELIBERATION APPROUVANT L'OPERATION ET SOLLICITANT UNE SUBVENTION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU FARDA DANS LE CADRE DE L'AIDE A LA VOIRIE COMMUNALE (AVC) :

Délibération 2025-22

Monsieur le président informe l'assemblée qu'un dossier de demande de subvention peut être déposé pour demander la subvention FARDA dans le cadre de l'aide à la voirie communale auprès du conseil départemental pour le projet de sécurisation dans la rue de Tortequenue pour la pose de chicanes.

Il demande à l'assemblée d'accepter le dépôt de demande de cette subvention.

Après délibération et vote, le conseil municipal décide d'accepter à l'unanimité cette proposition, et autorise M. le maire à signer tous les documents correspondants.

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) : Délibération 2025-23

Monsieur le président fait part à l'assemblée d'un courrier en date du 4 septembre 2025 de la communauté de communes Osartis-Marquion faisant part de leur engagement pour un partenariat avec la CAF et la MSA dans une convention Territoriale Globale pour la mise en place d'un projet social de territoire (2002-2025). La CAF a souhaité procéder à une prolongation de la CTG passant de décembre 2025 à décembre 2026. Laissant ainsi un laps de temps supplémentaire à la mise en place d'actions sur notre territoire.

La communauté de communes Osartis-Marquion nous a informé par courrier en date du 23 mai dernier que Madame Nathalie Vesiez était nommée dans un rôle de conseillère et facilitatrice pour le territoire dans le cadre de la convention territoriale globale.

Il est demandé à l'assemblée l'accord de cette prolongation, afin de permettre aux équipes de la CAF de préparer les avenants pour 2026 et d'assurer la continuité des versements du Bonus de Territoire.

Après délibération et vote, le conseil municipal décide à l'unanimité cette proposition, et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents correspondants.

CENTRE DE GESTION 62 : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTICIPATION SANTE

Monsieur le président informe l'assemblée que l'adhésion à la convention de participation santé avec le Centre de Gestion du Département du Pas-de-Calais prend fin au 31 décembre 2025 mais qu'elle a été reconduite par délibération le 10 juillet dernier, avec la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT).



Sous réserve de l'avis du Comité Social Territorial Départemental, la collectivité souhaite proposer une offre de protection sociale complémentaire dans le but de garantir la santé de ses agents.

Le Centre de Gestion du Pas-de-Calais propose une offre mutualisée par le biais d'une convention de participation pour le volet santé avec un caractère économiquement avantageux des montants pratiqués par le Centre de Gestion,

Il est demandé au conseil municipal de :

- d'adhérer à la convention de participation telle que mise en œuvre par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Pas-de-Calais, à compter du 1^{er} janvier 2026, pour une durée de 6 ans et prend acte des conditions d'adhésion fixées par celles-ci ;
- de participer au financement des cotisations des agents pour le volet santé (15 euros minimum par agent et par mois pour les agents adhérents à la convention de participation présentée)
- de fixer le montant unitaire de participation de la collectivité par agent et par mois à compter du 1^{er} janvier 2026 à 15 € brut
- d'autoriser le président à signer l'ensemble des actes et décisions nécessaire à l'exécution de la présente délibération et notamment la convention de participation ci jointe.
- de prendre l'engagement d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants.

Après délibération et vote, l'assemblée décide d'accepter à l'unanimité cette proposition, et autorise Monsieur le maire à signer tous les documents correspondants.

ATTRIBUTION D'UNE CARTE CADEAU POUR L'ENSEMBLE DU PERSONNEL COMMUNAL
Délibération 2025-24

Monsieur le président fait part à l'assemblée de la possibilité d'offrir, à l'ensemble du personnel communal et à Monsieur le garde particulier communal, une carte cadeau pour les fêtes de fin d'année d'un montant de 50€ par personne. Le SGC d'Arras souhaite obtenir une délibération de la part de la collectivité.

Il est demandé à l'assemblée de valider l'octroi des cartes cadeaux pour le personnel communal et le garde communal pour distribution lors des fêtes de fin d'année.

Après délibération et vote, l'assemblée décide d'accepter à l'unanimité cette proposition, et autorise Monsieur le maire à signer tous les documents correspondants.

INFORMATIONS DIVERSES :

Il a été fait part à l'assemblée :

- D'une DIA pour une demande de droit de préemption pour la propriété suivante :
 - o 18 Hameau de l'Epinette, cadastrée ZC 170, 0 ha 5 a 00 ca.
 - o 8 rue du château d'eau, cadastrée B 0333, 0 ha 8 a 45 ca.
 - o 8 rue du 8 mai, cadastrée B 393, 0 ha 8 a 22 ca.
 - o 24 rue de Tortequerne, cadastrée ZE 99, 0 ha 29 a 82 ca.
- Mme Maryline BELLET, 2^{ème} adjointe :
 - o La cérémonie de remise des prix aux élèves de cm² de l'école Lesage a eu lieu le vendredi 26 septembre. Les enfants ont été récompensés avec des clés USB et des gourdes. Cette réception a été clôturée par le pot de départ de l'agent Mme Virginie Flament, atsem.
 - o Le 9 octobre a eu lieu l'opération PPMS anti-intrusion avec les gendarmes de Vitry-en-Artois au sein de l'école Lesage.
 - o Un après-midi musical pour les aînés a eu lieu le samedi 11 octobre. Remerciements à l'équipe de sa commission et aux musiciens bénévoles.
 - o La réunion pour le bilan positif de l'été avec l'Association Multi Loisirs Intercommunal a eu lieu le 16 octobre sur le centre de loisirs de juillet 2025. 56 enfants inscrits soit 36 familles.
 - o Le 1^{er} conseil d'école de l'année aura lieu le vendredi 7 novembre.
 - o Un food truck sucré « Alfonse truck » s'installe sur la place du 11 novembre tous les mardis à 16h pour la sortie scolaire.
 - o Un lâcher de pigeons aura lieu lors de la cérémonie du 11 novembre.
- M. Rodrigue LEFRERE, 3^{ème} adjoint, remercie le travail de M. Philippe Duforet, responsable du service technique communal pour son aide apportée lors du concert à l'église Ste Pétronille pour Octobre rose qui a eu lieu le samedi 11 octobre. Il remercie aussi l'aide de M. Jean-Luc Bellet, garde particulier communal et de Mme Marie-Jeanne SLIMANI, conseillère municipale. Il informe que :
 - o La manifestation « structures gonflables et concours de pétanque » du samedi 30 août s'est bien déroulée.
 - o Une borne numérique d'affichage légal pour la communication communale, installée sur le mur de

la mairie, sera fonctionnelle courant novembre. Le but étant d'apporter aux administrés un autre système de communication et diminuer les impressions papier.

- M. Sébastien WILLAUME, 4^{ème} adjoint, informe qu'un devis a été demandé auprès de la société Corfu pour le remplacement des coussins berlinois rue de la mairie.
- Mme Muriel PLATH, conseillère municipale, informe que le club de gym douce qui a lieu tous les jeudis en mairie compte 21 personnes inscrites. Participation à Octobre rose.
- M. Christophe CARPENTIER, conseiller municipal, trouve le montant trop important de la facture de Racyne pour l'aménagement paysager du parvis de l'église.
- Mme Amandine Lardet, conseillère municipale, informe que le club de lecture « A livres ouverts » aura lieu lundi 27 octobre à 18h00.
- M. Philippe GERARD, conseiller municipal, demande si le filet au terrain multisports a été retendu, si la facture pour l'achat de paillage a été réglée, si le Noyellement Vôte sera toujours publié dans l'avenir.
- M. Patrick DOYEN, maire, annonce qu'il ne se représentera pas aux prochaines élections municipales.

Fin de la séance à 19h55.

Le Maire,

Patrick DOYEN



Le secrétaire,

Patrice HERMANT

